

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

Lundi 15 mai 2006 – 14h

**Salle Jean Monnet
Maison de la Région**

Trois grands thèmes :

- **l'emploi et le développement économique**
- **la formation des jeunes**
- **les infrastructures de transports et la lutte contre la fracture numérique**

Economie/Emploi

Contribution de la Région aux Maisons de l'emploi

➤ Pour une participation active aux Maisons de l'emploi

La Région s'engage dans une participation active aux Maisons de l'emploi qui rassemblent l'ensemble de services publics favorisant l'accès et le retour à l'emploi sur les territoires.

La décision proposée ce jour à la Commission permanente vise à affirmer la participation de la Région autour des principes suivants :

- pour mettre en œuvre ses compétences (accès à la validation des acquis de l'expérience, aides à la formation, développement économique) la Région sera présente dans les Maisons de l'emploi et elle est prête à participer au portage de ces projets,
- dans un souci d'efficacité et de simplification, son intervention sera assurée par des personnels régionaux mis à disposition dans les différentes Maisons de l'emploi en région,
- naturellement, la Région participera aux charges de fonctionnement liées à ces mises à disposition.

Il est rappelé que 5 postes ont déjà été créés lors de la session du Conseil régional du 27 mars dernier pour la validation des acquis de l'expérience, de manière à assurer des permanences dans plusieurs maisons de l'emploi :

- Montmorillon – Civray – Melle,
- Saintes – Jonzac – Royan,
- Châtellerauld – Poitiers- Loudun,
- La Rochelle- Surgères – St Jean d'Angély – Rochefort,
- Bressuire – Thouars – Parthenay.

Ces moyens seront renforcés au cours des prochaines sessions du Conseil régional, en fonction des besoins liés à la création des Maisons de l'emploi en Poitou-Charentes et de la montée en charge des politiques régionales (réseau VAE, aides aux demandeurs d'emploi créant une entreprise)

Les Maisons de l'emploi labellisées en Poitou-Charentes (avril 2006) :

- | | | |
|-------------------------------|------------------------------------|---------------------|
| - Charente- Maritime : | Jonzac Haute-Saintonge | le 7 décembre 2005, |
| | La Rochelle | le 7 décembre 2005, |
| | Rochefort | le 31 janvier 2006, |
| | Saintes (Pays de Saintonge romane) | le 7 décembre 2005, |
| | Vals de Saintonge - St Jean d'Y | le 31 janvier 2006, |
| - Deux-Sèvres : | Bressuire | le 11 mai 2005, |
| - Vienne : | Châtellerauld | le 31 janvier 2006, |
| | Maison de la Vienne | le 15 novembre 2005 |

Economie/Emploi

Soutien des projets collectifs d'agro-ressources

➤ Aides aux productions agricoles pour les énergies de substitution

Dans le cadre du Plan Protéine Régional, la Région souhaite valoriser de nouvelles productions agricoles avec les huiles végétales et les autres produits issus de la biomasse. Elle accompagne également la valorisation ou la transformation des tourteaux et autres fourrages.

Objectif :

- création d'énergies de substitution aux énergies fossiles,
- valorisation des fourrages,
- contribution à l'autonomie alimentaire des exploitations.

La Région décide donc d'adapter le dispositif CORDEE (Convention régionale de développement de l'emploi par l'économie) afin de soutenir les projets collectifs portés par des entreprises régionales de collecte, stockage ou transformation de produits d'origine agricole, pour des actions visant à valoriser les agro-ressources en région.

L'aide régionale s'élèvera à hauteur de 40% du coût des matériels spécifiques (liste précisée par texte réglementaire), plafonnée à 130 000€ et pouvant être mobilisée sous forme de subvention.

Un dispositif similaire est mis en place à destination des CUMA pour des investissements visant à développer l'autonomie énergétique des exploitations.

➤ **2 000 permis de conduire pour les CAP**

Le bilan de l'opération « 1 000 permis de conduire pour les titulaires d'un CAP » dans les métiers en tension (bâtiment et métiers de bouche) lancée en 2005 a montré que :

- 40% des bénéficiaires potentiels avaient déjà déposé un dossier de demande d'aide,
- dans de nombreux cas, des besoins de déplacements pour accéder à un emploi étaient aussi avérés pour des spécialités de CAP actuellement non éligibles.

Cette évaluation montre qu'il est nécessaire et possible de poursuivre l'effort engagé en faveur des jeunes titulaires d'un CAP afin qu'ils puissent rechercher un premier emploi et s'insérer professionnellement dans les meilleures conditions.

C'est pourquoi, la Région décide **d'étendre la prime régionale au permis B à toutes les filières de niveau CAP** pour les lycéens et apprentis formés en Poitou-Charentes, fixant ainsi le nombre des aides annuellement délivrées à 2 000.

Cette mesure s'appliquera à tous les nouveaux diplômés de la session de juillet 2006.

Education / Formation
**Plan régional pour l'emploi des jeunes :
formation et professionnalisation**

➤ **Formation des salariés en Contrat d'accès à l'emploi**

Le Plan Régional pour l'Emploi vise à mettre en place des interventions au service de l'emploi et de la qualification, avec notamment :

- la lutte contre le décrochage scolaire ,
- l'amélioration de la qualité des services.

Cela se traduit concrètement par **l'embauche de plus de 200 personnes** en Contrat d'Accès à l'Emploi (CAE) sur des postes de :

- conseiller tuteur en insertion,
- animateur culturel des lycées,
- renforcement de la présence des adultes dans les lycées.

Pour répondre aux besoins de formation exprimés par les animateurs culturels et les conseillers tuteur en insertion, une évaluation de leur compétence va être réalisée, afin de construire avec eux un projet de formation réaliste en y intégrant les possibilités d'accès à la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Pour combattre les inégalités d'accès à la formation et favoriser l'insertion durable vers l'emploi, la Région met en place le volet formation prévu dans le Plan régional pour l'emploi avec des « **Chèques formation CAE** » qui constitue un droit attaché à la personne, modulable en fonction du parcours individuel.

Ses principaux objectifs sont :

- accompagner spécifiquement ces salariés en CAE, en priorité ceux justifiant d'un bas niveau de formation (niveaux V et IV validés ou non),
- privilégier les formations visant une certification professionnelle inscrite au Répertoire national, ainsi que les formations professionnelles liées à l'adaptation au poste de travail,
- soutenir la préparation aux concours de la Fonction Publique,
- accompagner l'accès à la VAE dès que les conditions nécessaires sont remplies.

Education / Formation

Formations paramédicales, sociales et de santé

➤ Bilan des bourses versées aux étudiants en formations paramédicales, sociales et de santé

En application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, la Région est compétente depuis 2005 pour les formations sanitaires et sociales. Comme elle s'y était engagée lors de l'adoption des règlements relatifs à ces formations, la Région présente un bilan de son action dans ce domaine.

Pour l'année 2005/2006 (rentrée de septembre 2005) et l'année 2006/2007 (rentrée de février 2006), **la Région a attribué 914 bourses** pour un montant global de plus de 2,5M€ aux étudiants inscrits en formations paramédicales, sociales et de santé dans un institut ou une école de Poitou-Charentes.

Pour information, le montant du transfert financier de l'Etat pour l'année 2005 s'élève à 1 448 542€ pour une dépense engagée par la Région de 2 093 712€ (remboursement des frais d'inscription compris) correspondant à la rentrée de septembre 2005.

Education / Formation/ Recherche Formations paramédicales, sociales et de santé

➤ Création de l'école d'orthophonistes de Poitiers

Sur proposition de l'Université de Poitiers (l'UFR de Médecine), une formation conduisant au certificat de capacité d'Orthophoniste va être ouverte à la rentrée prochaine.

Il appartient à la Région de valider le nombre de places ouvertes pour cette formation (le »numerus clausus »).

Actuellement, on dénombre 249 orthophonistes en Poitou-charentes, soit 1,2% des effectifs nationaux, ce qui montre que notre région est sous dotée dans cette spécialité. On peut aussi relever que les besoins sont patents (postes vacants dans diverses institutions régionales du fait des difficultés de recrutement), ce que confirme le faible taux de chômage des professionnels dans cette spécialité (inférieur à 1%).

Les financements devront être discutés avec l'Etat.

Pour permettre d'engager la préparation de la prochaine rentrée, il est proposé à la Commission permanente de valider les 25 places demandées par l'Université.

Infrastructures et équipements publics

Transport ferroviaire en région

➤ Travaux sur la ligne Poitiers - Limoges

Compte tenu du mauvais état de la voie de chemin de fer entre Poitiers et Limoges, la SNCF vient de prendre au 25 avril 2006 la décision de ralentir la vitesse des trains pour des raisons de sécurité. Les conséquences sont pénibles pour les usagers, avec des retards de 3 à 10 minutes et donc des ruptures de correspondance avec les TGV à Poitiers, ainsi que des mises sur route de certains trains.

Les travaux qui permettraient de résorber ces difficultés ne sont toujours pas programmés alors que d'autres sections de la voie sont dans un état pouvant justifier à court terme de nouvelles mesures pénalisantes.

Le 10 avril 2006, le Conseil Régional a décidé en Commission permanente de lancer, sur proposition de Réseau Ferré de France (RFF), la modernisation de la signalisation de cette ligne Poitiers-Limoges pour un montant global de 27,38M€ (dont 4,22M€ de la Région).

A cette occasion, la Région s'est inquiétée de l'état de la voie et du faible niveau de participation de RFF (0,85M€) justifiée par des charges importantes d'entretien de la voie.

La Région demande donc que RFF engage sans attendre la régénération de la voie afin que l'opération de modernisation de la signalisation puisse porter ses fruits et que les perturbations causées aux utilisateurs de cette ligne soient limitées dans le temps.

➤ Acquisition de nouveaux autorails

Voté par le Conseil Régional 19 décembre 2005, le programme d'acquisition et de rénovation de matériel roulant d'un montant de 100M€ a vocation à rattraper le retard d'équipements de la Région dans ce domaine et à répondre à la croissance des besoins. Il comprend notamment l'achat de 16 autorails à grande capacité (AGC) et le principe d'option pour 2 à 5 autorails supplémentaires en 2006, en fonction des dates de livraison des AGC et des opportunités d'achat d'occasions récentes.

L'équipement de ces 16 autorails est défini selon les critères suivants :

- 10 seront à 3 voitures, soit 170 places,
- 6 seront à 4 voitures, soit 210 places,
- fonctionnement en bi-mode : diesel et électrique,
- haut degré d'accessibilité avec un plancher bas et un système d'adaptation pour une totale autonomie quelque soit la hauteur du quai,
- **une classe unique**, entièrement non -fumeur,
- la présence de 6 crochets à vélo,
- des équipements complémentaires d'affichage pour la sécurité et l'information des voyageurs.

Infrastructures et équipements publics

Réseau routier d'intérêt régional

➤ programme de modernisation du réseau routier d'intérêt régional

Parallèlement au contrat de plan Etat -Région qui porte sur les routes nationales, la Région a engagé depuis plusieurs années un soutien aux routes départementales qui participent au réseau routier d'intérêt régional. Les décisions prises par le gouvernement (délais allongés pour la réalisation du contrat de plan 200-2006, décentralisation aux départements de certaines routes nationales, renvoi du débat sur les travaux portant sur les routes nationales à des débats spécifiques, en dehors du prochain contrat de plan) peuvent conduire à ralentir le rythme des travaux routiers en Poitou-charentes.

Pour sa part, la Région souhaite tenir le calendrier prévu et programmer dès à présent les travaux routiers pour 2007-2013 dépendant des collectivités territoriales de Poitou-Charentes. Un premier dossier est présenté aujourd'hui à la Commission permanente.

Dans le département des Deux-Sèvres, l'engagement de la Région pour la modernisation du réseau Routier d'Intérêt Général concerne les deux axes suivants :

- Niort – Thouars constitué par les RD 743 et 938 dite « La Sévrienne »,
- Niort – Les Maisons Blanches – Limoges, RD 948.

Dans le cadre du programme de travaux 2000-2006, d'un montant global de 47,5M€ (dont 19,82M€ de la Région), 25 kilomètres de sections à trois voies ont été réalisés, augmentant l'accessibilité à ces territoires et la sécurité sur ces axes. L'effort engagé doit donc être poursuivi afin de sécuriser à terme la totalité des deux itinéraires concernés, compte tenu des trafics croissants qu'ils accueillent.

Le programme de travaux proposé par le Département des Deux Sèvres pour la période 2006-2013, d'un montant global de 120M€, s'articule de la façon suivante :

Période 2006-2009 :

- | | |
|---|-------|
| - RD 743 : déviation de Mazières-en-Gâtine : | 15M€, |
| - RD 938 : déviation de Brion-près-Thouet : | 20M€, |
| - RD 948 : déviation de Melle, 2 ^{ème} tranche : | 15M€, |
| - Déviation de Sauz-Vaussais : | 15M€, |

Période 2009-2013 :

- | | |
|---|-------|
| - RD 948 : sections inter déviations de Melle à S. Vaussais : | 40M€, |
| - RD 938 : section de raccordement de la RD 938 à la RN 249
au nord de Parthenay : | 15M€. |

La Région apporte une subvention totale maximum de 50,04M€ au Département des Deux-Sèvres, reconduisant ainsi le taux de subvention de 41,7% du programme 2000-2006.

Infrastructures et équipements publics Service régional Haut-Débit

➤ Opération Haut-Débit pour la communauté éducative régionale

Le Service Régional du Haut-Débit (SRHD) est un service de communication électronique destiné à la communauté de l'enseignement et de la recherche qui permet notamment :

- l'interconnexion des établissements en vue de développer des projets innovants inter-établissements à l'échelle régionale,
- l'accès au réseau RENATER (Réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche) et à l'internet public.

Cette communauté éducative est formée par les lycées, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les sites du Conseil Régional, soit plus de 150 établissements.

Le marché en cours arrivant à terme au 31 décembre 2006, il est nécessaire d'engager les démarches afin d'assurer la continuité du service pour la période 2007-2009. A cette occasion, la constitution d'**un groupement de commandes « Poitou-Charentes Haut-Débit »** permettra de réduire les coûts et la charge de travail.

La volonté de la Région étant d'assurer une desserte qui ne se limite pas aux principaux pôles économiques et universitaires de Poitou-Charentes, elle décide donc de :

- adhérer au groupement de commandes « Poitou-Charentes Haut-Débit »,
- assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,
- lancer les procédures de mise en concurrence et signer les marchés sous la forme d'un groupement de commandes,
- négocier la convention de financement du SRHD avec les usagers et les partenaires de l'opération.

Infrastructures et équipements publics

Plan numérique régional

➤ Résorption des zones blanches Internet

3% de la population régionale sont exclus de la connexion par l'ADSL, **soit 34 000 foyers en zone rurale dite « zone blanche »**, alors que c'est aujourd'hui un élément essentiel d'insertion sociale, économique et culturelle.

Décidé dans le cadre des orientations du budget 2006, le Plan numérique régional adopté en Commission permanente du 20 mars 2006 a pour objectif de prévenir l'émergence d'une fracture numérique en Poitou-charentes, en veillant à ce que l'accès à Internet soit assuré sur le territoire régional.

Le Plan Zones Blanches Internet a pour objectif de :

- couvrir les 200 communes pas ou peu éligibles à l'ADSL,
- développer les usages en soutenant l'ouverture d'un cybercentre par commune ou par ensemble de communes,
- contribuer à l'installation d'un point d'accès Wi-Fi sur la commune pour permettre l'accès Internet aux personnes de passage.

Le cahier des charges proposé à la Commission permanente doit permettre aux communes concernées d'accéder à des aides significatives pour mettre en place rapidement des réseaux locaux palliant les faiblesses de l'opérateur. Le choix de la Région de retenir des options simples et adaptées aux différents territoires devrait déboucher sur une nette amélioration de l'accès à Internet sur ces zones dans les prochains mois.

Cette initiative, sans précédent au niveau national, vise à anticiper la mise en place de solutions plus générales (par exemple une couverture Wi-Max dans le cadre de la licence sollicitée par la Région avec le soutien des 4 départements et de principales agglomérations de Poitou-Charentes).

La Région assurera les trois quarts du financement restant à la charge des communes, après la mobilisation des fonds européens (subvention de 45% du FEDER, dans les zones éligibles, acceptée par les services de l'Etat), en tenant compte des aides des départements pour lesquelles la Région a sollicité les 4 Conseils généraux sur un co-financement de 10%.

➤ **Accès Internet pour tous**

Le Plan Numérique Régional prévoit aussi d'offrir à tout citoyen de la région la possibilité d'avoir une adresse électronique fiable et sécurisée et de bénéficier ainsi du premier usage internet. L'objectif est **d'aider les communes de moins de 1500** habitants à se doter d'un équipement informatique ouvrant l'accès Internet afin de :

- développer les accès publics à Internet dans les petites communes dans des lieux accessibles à tous (mairie, café, bibliothèque...),
- accompagner l'appropriation des usages sur le net en favorisant la rencontre des habitants.

➤ **Aide à l'équipement des communes de moins de 500 habitants**

Dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique et de la modernisation des services publics, la Région accorde une aide à 12 nouvelles communes pour la mise à disposition du citoyen d'un accès public à Internet (**226 communes déjà subventionnées**).

Il s'agit des communes de Bagnizeau (17), Bourses-et-Martron (17), Boscamnant (17), Hanc (79), La Brousse (17), La Clotte (17), Macqueville (17), St-Martin de Coux (17), Neuvicq (17), St-Félix (17), Siecq (17) et Verrières (16).

➤ **Résorption des zones blanches sociales**

La résorption de la fracture numérique passe aussi par la possibilité donnée aux **familles populaires d'avoir accès à moindre coût** à l'informatique et à Internet, en s'appuyant sur les collectivités locales, sur acteurs de l'habitat social et sur les associations.

Le cahier des charges proposé à la décision de la Commission permanente vise à susciter des projets, portés par des opérateurs ou des organismes de logement social.

Il définit les aides régionales et les critères de soutien, en recherchant des prix de soutien très faibles pour les usagers comprenant à la fois l'équipement (ordinateur) et l'accès aux services.